



Exclusion primes pour certains salariés

Par **LHopitalier Boris**, le **30/09/2016 à 17:03**

Bonjour,

Je travaille dans les bureaux dans une société de transport routier de marchandises.

Mon employeur a mis en place un schéma de primes pour les conducteurs en place. Ce schéma est basé sur différents critères de performance qui ne sauraient être applicables aux employés de bureaux.

Nous (4 salariés de bureau, comptable et exploitant) n'avons donc accès à aucun schéma de primes, notre employeur nous faisant valoir le fait que l'on ne peut pas calculer notre productivité.

Ma question est :

Est-ce légal de n'octroyer des primes qu'à une certaine catégorie de salariés pour quelque raison que ce soit?

En vous remerciant par avance pour votre aide.

Par **titchou**, le **30/09/2016 à 17:09**

Bonjour,

certaines catégories de personnels peuvent avoir des primes que d'autres n'ont pas.

Exemple : les agents de production chez P ou R ont des primes d'équipe, de salissure, d'outillage, que le personnel du bureaux n'a pas car il ne travaille pas en équipe, ne se salit pas et n'utilise pas son outillage..... Donc, légal.

Cordialement

Par **P.M.**, le **30/09/2016 à 18:33**

Bonjour,

Effectivement, en plus il s'agit d'une prime de performance ou d'objectifs qui peut ne concerner qu'une partie du Personnel...

Cela ne vous empêche pas d'essayer de négocier une prime reposant sur d'autres critères

éventuellement avec l'aide des Représentants du Personnel...